

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibération 2015.06.04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTEVE),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Mise en œuvre d'un master « musicologie - musique, interprétation et patrimoine » au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles.
Convention de partenariat entre les intercommunalités de Versailles Grand Parc et du Plateau de Saclay et la Communauté d'universités et d'établissements Paris Saclay.**

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5216-5 II-5 relatif à la compétence portant sur les équipements culturels et L.5211-4-1 relatif à la mise à disposition de personnel ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reprenant la compétence équipements culturels et sportifs ;

Vu les précédentes délibérations n°2009-09-01 du Conseil communautaire du 15 septembre 2009, n°2011-03-17 du Conseil communautaire du 29 mars 2011 et n°2013-12-31 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la CAVGP ;

Vu la précédente délibération n°2010-05-07 du Conseil communautaire du 25 mai 2010 portant sur l'adoption de la convention de partenariat pour la création d'une licence « musiques anciennes et monde contemporain » ;

Vu la délibération n°2014-10-15 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 portant sur l'adoption de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la licence « musique, interprétation et patrimoine » au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles.

- En octobre 2014, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc renouvelait son partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse (CRD), pour la mise en œuvre d'une licence « musique, interprétation et patrimoine » au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles et annonçait le dépôt d'une demande d'habilitation pour le master y faisant suite.

Pour rappel, cette offre d'enseignement répond à la nécessité, pour un établissement de la notoriété du CRR et pour un territoire comme celui de Versailles Grand Parc, d'inscrire ses élèves dans une dynamique d'enseignement supérieur, avec une certification reconnue sur le plan international.

- L'habilitation de ce master par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche permet aux étudiants instrumentistes ou chanteurs de prétendre au plus haut diplôme et grade du deuxième cycle de l'enseignement supérieur.

- Le master s'adresse aux musiciens-interprètes désireux de poursuivre des études supérieures à des fins de professionnalisation et d'affirmer leur projet artistique.

Cette formation vise à apporter :

- une pratique musicale de haut niveau ;
- les clés d'une insertion réussie dans le monde professionnel grâce à une bonne connaissance des acteurs, des structures et des réseaux ;
- un éclairage historique et musicologique au plus près de l'état actuel des recherches sur le patrimoine musical, dans le domaine des musiques anciennes en particulier.

Le master représente 561 heures d'enseignement sur 4 semestres et s'organise autour de 3 modules d'enseignement dispensés de la manière suivante :

- des enseignements portant sur l'environnement professionnel dispensés par l'Université et des partenaires professionnels repérés (Cité de la Musique, Philharmonie de Paris, Théâtre du Châtelet, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines...) ;
- des enseignements de techniques musicales assurés par le CRD et le CRR sous la direction pédagogique de leurs directeurs et en s'inscrivant dans leur cadre actuel d'activités ;

- et un dernier volet portant sur l'affirmation du projet artistique personnel de l'étudiant sur la base de recherches musicologiques et accompagné d'une mise en œuvre en milieu professionnel.

Les enseignements et le suivi pédagogique revenant au CRR sont assurés dans le strict cadre des moyens accordés par son projet d'établissement.

Au maximum, ce sont 50 étudiants qui peuvent bénéficier de ce parcours complet d'enseignement supérieur (licence et master).

- Ainsi, il est proposé un nouveau partenariat relatif à la mise en œuvre de ce master par convention avec la Communauté d'universités et d'établissements Paris-Saclay (à laquelle est rattachée l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay pour les cinq années universitaires à venir.

Le projet de convention définit la répartition des responsabilités et modalités de mise en œuvre des enseignements. Pour le CRR, elle s'inscrit dans la continuité exacte de la convention établie pour la licence.

Les dépenses et recettes sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la Communauté d'universités et d'établissements Paris-Saclay et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (pour le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse) définissant les modalités de mise en œuvre et de délivrance du master « musicologie - musique, interprétation et patrimoine », pour une durée de 5 ans ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

*Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par déléation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

